

Descriptif technique du **calorMATIC 350f** pour cahier de charges :

## THERMOSTAT D'AMBIANCE MODULANT SANS FIL POUR 1 CIRCUIT CC

Le thermostat d'ambiance sert à piloter une installation de chauffage avec une chaudière Vaillant et un interface eBUS, en fonction de la température ambiante, selon des périodes programmables.

L'alimentation électrique du thermostat d'ambiance est assurée par des piles. L'échange de données entre le régulateur et le récepteur radio passe par un signal sans fil radio. L'échange de données entre le récepteur radio et la chaudière de même que l'alimentation électrique du récepteur radio passent par une interface eBUS.

Ce thermostat se base sur la température ambiante et doit donc trouver place à l'intérieur du logement. Le thermostat vous permet de régler une température désirée pour différentes périodes de la journée et pour les divers jours de la semaine. La sonde de température mesure la température ambiante et transmet les valeurs au thermostat. Si la température ambiante est trop basse, le régulateur active la chaudière. Lorsque la température ambiante est parvenue à la température désirée réglée, le thermostat désactive la chaudière. Le thermostat réagit ainsi aux fluctuations de la température ambiante et régule une température ambiante constante par rapport à la température désirée.

Le thermostat peut aussi piloter la production d'eau chaude du ballon d'eau chaude sanitaire raccordé à l'installation. La chaudière chauffe l'eau dans le ballon d'eau chaude sanitaire jusqu'à la température désirée. Vous pouvez régler des plages horaires durant lesquelles de l'eau chaude doit être produite dans le ballon.

L'installation de l'appareil doit exclusivement être effectuée par un installateur spécialisé. L'installateur spécialisé se porte également garant de la conformité de l'installation et de la mise en fonctionnement. Lors de l'installation du régulateur, il est également impératif d'observer les notices d'installation des sous-ensembles et des composants de l'installation. L'installation, le montage et démontage, la mise en service, la maintenance et la réparation d'appareils Vaillant et de leurs accessoires doivent impérativement être effectués par des installateurs spécialisés agréés disposant des formations et autorisations prescrites et ce dans le respect des lois, normes et dispositions en vigueur. L'installation doit être conforme aux textes réglementaires selon les règles et directives en vigueur de l'AREI.

Le marquage CE atteste que les appareils satisfont aux exigences élémentaires des directives suivantes, conformément à la désignation de type :

- Directive sur la compatibilité électromagnétique (directive 2004/108/CE du Parlement européen et du Conseil)
- Directive basse pression (directive 2006/95/CE du Parlement européen et du Conseil)
- Directive sur les installations radio et équipements de télécommunication (directive R&TTE 1999/5/CE)
- Directive sur la compatibilité électromagnétique et les spectres radioélectriques ERM (directive ETSI EN 300220-2)

### équipement:

- thermostat sans fil pour 1 circuit de chauffage
- signal sans fil radio entre le thermostat et le récepteur radio
- le montage du thermostat sur un mur intérieur de l'habitation principale doit s'effectuer de sorte que le signal sans fil radio puisse bien circuler entre le régulateur et le récepteur radio (hauteur ≈1,5 m)
- programmation du thermostat sur 2 niveaux (utilisateur et installateur)
- communication entre le thermostat et la chaudière, pour l'affichage de la température actuelle, l'entretien de la chaudière, dérangement de la chaudière, fonctionnement chauffage et fonctionnement production sanitaire
- commande de brûleur modulant
- affichage numérique rétro-éclairé
- affichage du mode de fonctionnement, température intérieure, pression d'eau de la chaudière, la date et l'heure actuelle
- mise en route très rapide avec assistant d'installation
  
- commande facile par 1 bouton rotatif et 2 boutons poussoir
- raccordement électrique à 2 fils (eBUS bornes + et -)
- choix de stratégie de régulation (tout/rien, modulant)
  - tout/rien = la température pré-réglée de la chaudière reste maintenue sans adaptation automatique
  - modulant = en fonction de la différence de température, de la localisation du thermostat, la température de la chaudière est automatiquement adaptée

- 30 langues d'utilisation
- horloge digitale (programme hebdomadaire, 3 périodes par jour) pour la programmation du chauffage central et la production d'eau chaude sanitaire
- régulation en fonction de la température de départ
- abaissement de nuit (réglable)
- protection antigel
- commutation été/hiver
- programme de vacances
- fonction 1 jour de présence ou d'absence exceptionnelle
  
- commande sanitaire (préparateur d'eau chaude indirecte VIH) programmable
- programmation du quickstart de l'eau chaude sanitaire (uniquement pour les chaudières murales mixtes VCW/VUW plus)
- fonction d'échauffement rapide sanitaire pour un préparateur d'eau chaude (en dehors les heures programmées)

**état de livraison:**

- 1x régulateur VRT 350f
- 1x support murale
- 1x récepteur radio
- 1x socle
- 1x jeu de piles (4x AA)

**installation:**

- 1 pour le chauffage sol un thermostat d'applique est nécessaire (code 9642)
- 2 une sonde sanitaire est nécessaire pour la combinaison avec un préparateur sanitaire VIH (code 306 257)
- 3 Section des câbles de raccordement d'alimentation 230 V min. 1,5 mm<sup>2</sup>
- 4 Section des câbles de raccordement basse tension (eBUS et/ou sonde) min. 0,75 mm<sup>2</sup>
- 5 longueur max. des câbles de raccordement des sondes 50 m
- 6 longueur max. du câble de raccordement eBUS 300 m

caractéristiques:

	unité	calorMATIC 350f
Tension de service Umax	V	4x 1,5 (AA)
Durée de vie des piles (alcalines)		≈ 1,5 y
Consommation électrique radio	mA	< 60
Fréquence de transmission	MHz	868
Puissance d'émission	mW	< 10
Portée en champ libre	m	> 100
Portée à l'intérieur d'un bâtiment	m	≈ 25
Type de protection		IP20
Classe de protection		III
Hauteur	mm	115
Largeur	mm	147
Profondeur	mm	50

**garantie:**

La garantie est de deux ans omnium, pièces, main-d'œuvre et déplacements. Elle prend cours à la réception du chantier pour autant que celle-ci s'effectue au plus tard trois mois après l'installation de la chaudière. Le fabricant dispose d'un Service Après-vente d'usine régionalisé qui assume toutes les interventions sous garantie. En accord avec l'installateur, le fabricant peut également assurer les dépannages et les entretiens après la période de garantie.